

Bureau des
d'arts et

part de 15 millions an 9 N° 3
Ecole française de beaux arts à Rome

Au premier vendémiaire an Dix, la quantité des pensionnaires
à l'Ecole de Rome se trouva réduite à douze par le sort
des Citoyens London peints Jamay Sculpteur, et Normand architecte
Ceux qui restent, et qui sont entrés en jouissance de la pension
Conformément à l'arrêté du Ministre, au premier vendémiaire an 9,
et qui suivant la loi doivent en jouir encore quatre ans

pour la peinture	pour la Sculpture	pour l'architecture
Bouillon	Callamard	Dubout
querin	Dupaty	Couffin
Bouchet	Mouton	Clemence
Harriet		Galle
Gandor		
Les aspirants peintres	an 9 marin millettrami	aspirant grand Jean Vallot
Hommet		Menager
granger		
an 9 jngte		an 9 Jamis

J'ai fait suivre les noms des artistes aspirants dans les différents
arts dans l'ordre qu'ils ont gagné les grands prix dans les
différents arts, et qui doivent se trouver les uns, aux autres
soit suivant leur ancienneté, soit dans l'ordre que le Ministre
jugera convenable d'établir pour arriver le plus promptement
possible à une mutation régulière et annuelle, par trois
lots, et trois restants, (un dans chaque classe) car il est à
observer que les douze pensionnaires actuels sont entrés au
premier vendémiaire an 9 tout à la fois, ils sortent de
des mêmes, dans quatre ans, ce qui cumulerait considérablement
les aspirants à Paris, à moins qu'il ne se trouve parmi eux
quelques uns qui quitteraient la pension avant le temps fixé.
il sera convenable de composer, ^{autant qu'il sera possible} les différents cadres de nombre égal
dans chaque art. Sans quoi il arriverait que les localités
d'ateliers pour les uns deviendraient insupportables pour les autres,
l'architecte expose dans un cabinet son art, il se développe les
plus vives conceptions = pendant que le peintre ^{et sculpteur} ont besoin
d'ateliers plus considérables et différemment disposés

il faudra toujours ~~partir~~ dans la distribution de l'édifice qui me
 sera assigné pour le terrain de l'École ~~partir~~ grandeur pour être
~~l'Etat des ordres qui~~ le principe de son organisation
 qui est pour cinq professeurs et autant de Sulpiciens, Archistes
 était pour des ^{de} vaillants, enonceit il sera indispensable de porter
 les logements d'ateliers au ^{moins au} nombre de 18 — =

le 15 Mars 1809. N° 64

à l'attention de l'École de Rome en 1809
 au Ministère de l'Intérieur —

Cette minute

ayant de nouveau disposé toute ce qui est nécessaire pour
 son départ, je vous prie de ~~un bon lieu~~ me faire parvenir
 les instructions que vous voudrez juger convenables, si celles
 qui sont contenues dans l'arrêté du Directoire exécutif du
 23 fructidor an 6 ne vous paraissent pas suffisantes.
 Les meubles d'Etat de la ci-devant académie ayant été dispersés —
 dans différents lieux des troubles qui ont agité Rome
 le Directoire exécutif depuis le rapport du Ministre
 de l'Intérieur prit son arrêté le 17 germinal an 7.
 Contenue en ses termes — ^{article 1}
 Le Citoyen ^{Directeur de l'École française de Rome} ~~Luciani~~ est autorisé à se faire remettre au plus
 son arrivée dans cette ville, tout les meubles, effets et objets d'art
 qui sont dans le palais de la ci-devant académie de France
 et de plus autorisé ^{article 2} à réunir dans la bibliothèque de l'École
 de Rome tout les livres provenant de la bibliothèque
 du Cardinal albani, qui ont été mis en réserve pour l'École
 Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent
 arrêté à l'effet de quoi il le fera mettre à l'ambassadeur
 de la République à Rome. —
 Comme de nouveaux troubles ont amenés un nouvel ordre

de l'architecte et que cependant il est prouvé par des recherches et recherches
faites par le 1^{er} Sublayrol architecte du palais de France à Rome,
qu'il existe encore une quantité d'objets de la collection académique
au palais Farnesin, je pense qu'il serait convenable, d'avoir un
nouvel arrêté du gouvernement, qui mentionne de la même manière
que celui de la Direction spéciale, à exclamer par tout on y pourrait
recommander et objets appartenant à la France, vous verrez Citoyen
ministre par la lettre ci-jointe de 1^{er} Sublayrol la quantité
d'objets que l'on a ^{qui} ~~ont~~ importés et par
conséquent détruits - il est indubitable de faire établir par
le gouvernement Napoléonien les dommages que ~~le~~ ~~gouvernement~~
~~cause~~ Les agents ont occasionnés aux propriétés françaises.
Je vous prie aussi Citoyen Ministre de m'indiquer les
moyens de me procurer les fonds ^{qui me seront} nécessaires pour remplir
les intentions du gouvernement, je pense que celui
qui vous a été donné au Cit. Buisson devra me suffire
Je vous demande en même temps de vouloir bien me faire
expédier mon passe-port, ~~et~~ et m'accorder des lettres
pour me présenter chez les différents agents et ministres du
gouvernement ^{français} résidant auprès ^{chez} ~~du~~ ~~gouvernement~~ italien